



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18297</b>	De <b>M. Florian Chauche</b> ( La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Territoire de Belfort )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		<b>Ministère attributaire</b> > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
<b>Rubrique</b> > énergie et carburants	<b>Tête d'analyse</b> > Soutien aux parcs éoliens en mer	<b>Analyse</b> > Soutien aux parcs éoliens en mer.
Question publiée au JO le : <b>04/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Florian Chauche alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la vulnérabilité de la filière éolienne *offshore* en Méditerranée, particulièrement en ce qui concerne les trois parcs éoliens en mer actuellement en phase pré-opérationnelle. Le projet « EolMed » au large de Gruissan, « les éoliennes du golfe du Lion », au large de Leucate et « Provence Grand Large » face à Port Saint-Louis du Rhône. Ces projets, cruciaux pour la transition énergétique du pays, sont gravement affectés par une conjoncture économique défavorable. Le projet EolMed, qui vise à installer des éoliennes flottantes de 10 mégawatts chacune au large de Gruissan en Occitanie, est un exemple de cette crise. Porté par Qair, ce projet, premier du genre réalisé à 80 % par des entreprises françaises, est crucial pour la transition énergétique du pays. Cependant, le coût a grimpé à 372 millions d'euros, bien au-delà des 212 millions d'euros initialement prévus, menaçant ainsi sa viabilité. Les raisons de cette situation sont multiples : la pandémie de covid-19, la guerre en Ukraine, l'inflation, la hausse des coûts des matières premières et les retards accumulés sur les chantiers. M. Olivier Guiraud, directeur du développement des énergies marines renouvelables chez Qair, a souligné que chaque mois de retard coûte 1,5 million d'euros supplémentaires en frais fixes. Les banques ayant financé le projet à hauteur de 323 millions d'euros ne sont pas disposées à augmenter leur contribution. Il est impératif que des mesures concrètes et immédiates soient prises pour assurer la pérennité de ces initiatives. L'indexation du tarif de rachat de l'électricité pour les projets en cours constituerait une première mesure, mais il est nécessaire d'aller plus loin pour restaurer un équilibre économique viable. Sans un soutien public adéquat, 600 emplois sont en jeu dans les sites industriels de Bagnac-sur-Célé, du Creusot, de Port-la-Nouvelle et au-delà, compromettant ainsi l'émergence d'une filière industrielle française dans l'éolien *offshore*. Au-delà de l'impact économique, il en va de la souveraineté énergétique et de la résilience de l'industrie française. Les projets pilotes actuels, ainsi que ceux envisagés, représentent une opportunité unique de développer des territoires résilients et de réduire notre dépendance aux énergies fossiles. M. le député exhorte donc M. le ministre à accorder une attention urgente à cette situation. Il l'interroge sur les mesures concrètes que le Gouvernement envisage de prendre pour permettre l'aboutissement de ces projets. Il souhaite savoir comment le Gouvernement compte réagir face à l'explosion des coûts de production et quelles solutions sont envisagées pour pallier les retards accumulés sur les chantiers.